



## FICHE ACTION

# E-formation, e-orientation, e-inclusion

*Priorité 2 « Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics »*

*Objectif spécifique 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics (FEDER) »*

### Objectifs

Stimuler les projets d'investissements visant à améliorer par le numérique la formation, l'orientation et l'inclusion.

### Projets attendus

Projets de développement de services numériques innovants en matière de formation, orientation, inclusion, y compris les équipements strictement nécessaires à la mise en place et la pérennité de services.

### Critères techniques d'éligibilité

Les services numériques devront être innovants, ouverts, partagés, interopérables (ne pas être liés à une technologie fermée ou propriétaire, l'open-source sera privilégié), dotés de standards ou connecteurs ouverts (facilement interfaçables à d'autres services ou plateformes numériques), et facilement personnalisables (réutilisation).

Les outils numériques mobilisés devront faciliter l'expérience utilisateur (immersion virtuelle, augmentée ; amélioration du choix des parcours ; ...).

Le porteur devra expliquer et préciser dans une note sa démarche pour un numérique responsable (bilan carbone, analyse de cycle de vie dans le processus d'écoconception, etc.).

### Bénéficiaires éligibles

Collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics et leurs groupements, associations, chambres consulaires, organismes professionnels, GIP, SEM, SPL, PME, centres de formation, ...

### Dépenses éligibles

#### Dépenses éligibles :

- Dépenses d'investissement matériel et immatériel ;
- Dépenses de prestations externes de services ;
- Frais de maintenance et d'hébergement et stockage ;
- Frais d'abonnement ;
- Frais de communication ;
- Forfait de 7% de coûts indirects, sur l'assiette des dépenses directes éligibles.

#### Dépenses inéligibles (notamment) :

- Dépenses de personnel ;
- Dépenses de numérisation qui ne s'inscrivent pas dans un projet plus global ;
- Dépenses immobilières ;
- Frais généraux hors du forfait 7%.

### Modalités de soutien financier

**Plancher minimal de subvention FEDER : 75 000 €**

**Taux maximal d'intervention FEDER : 60%**

**Taux maximal d'aide publique : 100%** dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements)

### Indicateurs et principes horizontaux

L'opération devra permettre le suivi des indicateurs suivants :

#### Indicateurs de réalisation :

- RCO 13 : Valeur des services, produits et procédés numériques développés pour les entreprises ;
- RCO 14 : Soutien aux institutions publiques pour le développement de services, de produits et de processus numériques ;

**Indicateurs de résultat :**

- RCR 11 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques publics nouveaux et améliorés ;
- RCR 12 : Utilisateurs de services, produits et processus numériques nouveaux et améliorés développés par les entreprises.

Par ailleurs, des champs seront à renseigner dans le dossier de demande de subvention afin de détailler la contribution du projet aux principes horizontaux (développement durable, égalité des genres et non-discrimination) ainsi que les dispositions mises en place afin de garantir la protection des données personnelles des usagers.

**Contacts**

[numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr](mailto:numerique.feder@bourgognefranche-comte.fr)